

Préparation de la saison 2025-2026

suite à l'Assemblée Générale de l'Association « Emporte Pièces »



Le 2 juillet 2025

Ordre du jour :

1/ Règlement intérieur

2/ Pour la saison 2025-2026

Règlement intérieur

- Modifications

1. Présentation
2. 2.3 Adhésion à la FNCTA
3. 3.1.1 Intégration
4. 3.2 Vie du groupe
5. 3.3.3 Après le choix de la pièce
6. 3.3.4 Le planning de l'apprentissage du texte et des répétitions
7. 3.4 Les séances de travail hebdomadaires 1 / 2
8. 3.4 Les séances de travail hebdomadaires 2 / 2
9. 3.5 Les week-ends de travail
10. 3.6.3 Les mois ou semaines précédant la représentation

Règlement intérieur 1/10

Nous sommes une compagnie de théâtre amateur.

« Amateur », en opposition à « Professionnelle » parce que notre activité n'est pas rémunérée et qu'elle se pratique dans notre temps libre, mais pas « Amateur » parce qu'elle se pratique « en amateur » ...

Le théâtre, même en tant que loisir :

- *s'appuie sur un certain nombre de valeurs, telles que la régularité, l'assiduité, la rigueur, ...*
- *crée du lien social. Il permet une ouverture sur d'autres personnes, d'autres groupes, ... et favorise l'« être ensemble » et les notions de partage et de convivialité. En intégrant un groupe, nous recherchons le collectif, nous cherchons à faire ensemble, à être ensemble, autour d'un goût que l'on partage.*
- *participe à notre épanouissement personnel en nous faisant nous dépasser, jouer un rôle que l'on ne pense pas pouvoir tenir dans la vie sociale, s'imaginer être dans la peau d'un autre personnage, dépasser nos peurs et nos craintes face aux regards des autres et du groupe.*
- *représente une manière de s'enrichir culturellement. C'est un espace de prise de connaissance et de savoir.*

Mais n'oublions pas que même si la rigueur est « de rigueur », nous vivons là un passe-temps qui ne doit pas ajouter au stress que nous avons bien l'occasion de cumuler par ailleurs. Tout le monde doit trouver sa place et surtout avoir le plaisir de se retrouver dans une ambiance conviviale et ludique.

Il est essentiel que notre activité « Théâtre » se déroule dans le plaisir et la bonne humeur.

Il faut, dans la mesure du possible, laisser ses soucis et ses tracas à la porte ...

Toute association se doit d'avoir des règles de fonctionnement. Ces règles, dont je vous propose de prendre connaissance dans les paragraphes qui suivent, et que chacun des membres de l'association doit connaître, ont été formalisées au cours des années passées et ont fait leurs preuves.

Règlement intérieur 2/10

2.3 Adhésion à la FNCTA

Chaque année, en septembre, « Emporte-Pièces » adhère à la FNCTA, **F**édération **N**ationale des **C**ompagnies de **T**héâtre ~~et d'Animation~~ **A**mateu**r** par retour du bulletin de renouvellement reçu par courrier ou via « Internet » sur le site www.fncta.fr. Cette adhésion nous permet ...

Règlement intérieur 3/10

3 - Fonctionnement de l'association « Emporte-Pièces »

3.1 Nouveaux membres

3.1.1 Intégration

L'intégration de nouveaux membres au sein de la compagnie peut se faire à tout moment de la saison. Le postulant doit être à l'aise avec les bases du théâtre, à savoir, l'apprentissage de texte, l'élocution, la prestance, ...S'il n'a pas pu être vu sur scène au cours d'une représentation, le postulant devra apprendre un texte (monologue ou quelques répliques) et le présenter la semaine suivante à l'ensemble du groupe. La décision d'intégration sera alors validée ou pas.

Le postulant « validé » pourra alors être intégré officiellement dans la distribution de la pièce de la saison suivante, choisie ~~fin octobre, début novembre de chaque année~~, **en principe, dans le dernier trimestre de l'année civile.**

Si le postulant se présente dans la période de recherche de la prochaine pièce, à savoir, entre fin juin, début juillet, date de notre Assemblée Générale annuelle et ~~fin octobre, début novembre~~ **la fin de l'année civile**, il devra (peut-être) attendre la saison suivante pour être intégré à la distribution.

Au cours de la première année, où le postulant ne « travaillera » que la future pièce, sans assurer encore de représentations, il pourra lui être proposé de participer malgré tout activement à la vie de la compagnie, en assurant la régie, par exemple.

L'engagement représente un « contrat moral » d'environ 2 ans, avec la disponibilité nécessaire qui en découle, entre l'AG de début juillet de l'année A à la suite de laquelle la future pièce est choisie, jusqu'à la fin des représentations de cette pièce, en avril-mai de l'année A+2.

Règlement intérieur 4/10

3.2 Vie du groupe

3.2.1 Téléphone portable

L'utilisation du téléphone portable est proscrite au cours des séances de répétition et de représentation. Il ne peut être utilisé que pour des réceptions d'appels importants, à caractère d'urgence et/ou de gravité, ou pour se référer au texte.

Règlement intérieur 5/10

~~Le choix est validé à la majorité. À l'issue de ce choix, chaque comédien(ne) est alors « engagé » vis-à-vis du groupe pour une durée d'environ 1,5 an (apprentissage, montage, représentations).~~

3.3.3 Après le choix de la pièce

Demande d'autorisation : pour toute pièce qui n'est pas dans le domaine public (70 ans après le décès de l'auteur ou ~~du dernier co-auteur~~ **de ses ayant-droit**).

~~Obtenir, par courriel à secretariat@fncta.fr (n° adhérent 74/5616), un avis préalable (facultatif) de la FNCTA, ceci~~
S'assurer que la pièce est jouable via le site de la SACD (n° adhérent 261126) pour éviter de commencer à travailler une pièce « interdite » ou faisant l'objet d'une exclusivité.

Règlement intérieur 6/10

3.3.4 Le planning de l'apprentissage du texte et des répétitions

Les répétitions sont organisées selon le planning théorique suivant. Théorique, parce tout dépend, au départ, du choix de la pièce **et de la date de ce choix**. ~~Il serait idéal de choisir la pièce~~ **Ce choix doit être fait, au plus tard**, pour la fin du mois d'octobre de l'année A.

- Fin octobre « A » : choix de la pièce et attribution des rôles
- Novembre, décembre « A » : apprentissage du texte
- ➔ *si la pièce a été choisie tôt, possibilité de commencer à la travailler avec les textes, dès le dernier trimestre*
- Mi-janvier « A + 1 » : 1ère italienne (de « contrôle »)

Règlement intérieur 7/10

3.4 Les séances de travail hebdomadaires

Les séances se déroulent le mercredi entre ~~18 heures 30 et 21~~ **17 et 20** heures 30 au plus tard, y compris pendant les périodes de vacances scolaires ...

Règlement intérieur 8/10

Pour chaque séance :

- ~~il y a toujours un minimum de mise en place à prévoir. Donc, être là 15 minutes avant l'horaire de début ...~~
- début de la séance à 18 **17** heures ~~30 (heure limite)~~.
- en période « hors montage d'une pièce » :
 - séance « ateliers » préparés par Jean-Paul et/ou proposés par les participant(e)s
- en période de montage d'une pièce :
 - travail par séquences :
 - remise en mémoire du texte par une italienne si nécessaire
 - propositions d'entrées-sorties, placements et déplacements par ~~les comédien(ne)s~~ **le metteur en scène**
 - à la fin des séquences, propositions éventuelles de changements par le metteur en scène, les comédien(ne)s concerné(e)s, mais aussi par les comédien(ne)s "spectateur(trice)s". On n'interrompt pas, sauf « urgence », le déroulement des séquences

Règlement intérieur 9/10

3.5 Les week-ends de travail

Avant la première **générale**, un ou deux samedi et/ou dimanche, sont bloqués **est bloqué** pour finaliser la pièce. Ces dates sont validées **Ce jour, dans le courant du mois de juin, est arrêté ensemble, quelques semaines avant le plus tôt possible dès la reprise, fin août, début septembre.**

Règlement intérieur 10/10

3.6.3 Les mois ou semaines précédant la représentation

- Faire le point « salle » et « technique » (son et éclairage) : matériel et personnel
- Organiser la campagne de publicité (liste non exhaustive) :
 - Chavanod
 - Agenda
 - Panneaux d'affichage lumineux
 - page « Facebook »
 - Dauphine Libéré (Chavanod et Annecy) : jean-francois.tapponnier@orange.fr
 - ~~Dauphine Libéré (Montagny-les-Lanches) : jeanbaptiste.viviand@orange.fr~~
 - ~~Agenda de la ville d'Annecy : communication@ville-annecy.fr~~
 - ~~Annecy-Click : www.annecyclic.com~~
 - ~~Office du Tourisme (possibilité de fournir un visuel affiche en format jpeg) : info@lac-annecy.com~~
- Transmettre les affiches et éventuellement un modèle de flyer aux organisateurs
- ~~Rappeler aux organisateurs qu'ils auront les droits d'auteur à payer~~
- Transmettre le budget prévisionnel aux organisateurs :
 - SACD (droits d'auteur)
 - URSSAF
 - Transport décor et matériel (location camion, kms parcourus et plein au retour)
 - Forfait, de 100 € mini obligatoire à 500 € (installation décor, « Lumières » et « Sons », régie et tests, représentation et démontage)

POUR LA SAISON 2025-2026

Représentations

- « ... Et surtout pour le pire ! » de Viviane TARDIVEL
 - 1/ Samedi 20 septembre 2025 - **Chavanod**
 - 2/ Samedi 25 octobre 2025 – **Doussard**
 - 3/ Samedi 6 décembre 2025 – **Saint-Sulpice**
 - 4/ Samedi 31 janvier 2026 - **Montagny-les-Lanches**
 - 5/ Dimanche 8 février 2026 - **Scientrier**
 - 6/ Samedi 18 avril 2026 - **Chavanod**, L'Esty
 - 7/ Dimanche 19 avril 2026 - **Chavanod**, L'Esty
- Envisageables
 - Saint-Félix / La Balme de Sillingy / Chainaz-les-Frasses / Saint-Eustache / Saint-Jorioz / Pers-Jussy

1 jour de week-end bloqué avant la générale (fait le 14/06/2025) ➔ cf « Règlement Intérieur », page 6

En principe, le samedi soir ➔ cf « Règlement Intérieur », page 4

- Rares exceptions le vendredi ou le dimanche
- Se rendre disponible dès le vendredi ➔ cf « Règlement Intérieur », pages 6 et 7

Si possible, respect d'un week-end « relâche » entre 2 représentations

Répétitions

- Horaire modifié : 17 heures – 20 heures (30)
- Nous conserverons (sous réserve d'adaptation du planning), le principe adopté depuis quelques saisons, à savoir :
 - Choix de la pièce et attribution des rôles : octobre-novembre au plus tard
 - Fin année : apprentissage individuel du texte
 - ➔ *si le choix de la pièce a pu être fait plus tôt, possibilité de première de séances de montage, dès le 4^{ème} trimestre, avec les textes*
 - Janvier : séances « texte »
 - À partir de Février : séances mixtes « texte et jeu »
 - Pendant les premiers mois,
 - le dernier mercredi du mois est réservé à une séance « texte »
 - une séance est consacrée à la typologie des personnages
 - Fin mai - début juin : générale

En fonction du planning, nous organiserons quelques exercices « ateliers » en cours de saison.

Animation « Commune »

- Nous participerons au ChavaNoël 2025, le samedi 13 décembre 2025
- ➔ *peut-être réfléchir à une animation différente de celles des années passées*

POUR LA SAISON 2025-2026

La saison 2025-2025 sera consacrée :

- aux représentations de « ... Et surtout pour le pire ! »
- au montage de la future pièce qui sera jouée (planning adaptable), entre septembre 2026 et mai-juin 2027

Afin de pouvoir choisir la pièce, il est nécessaire de savoir qui participera « à l'aventure ». Cela représente un engagement « moral » (disponibilité) d'environ 2 ans, jusqu'en mai-juin 2027 ! ...

- | | |
|-------------------|----------------------------|
| • Antoinette | OUI |
| • Christine | OUI |
| • Gratiennne | OUI |
| • Maria | NON – Reste active (régie) |
| • Marie-Françoise | OUI |
| • Stéphanie | NON – Reste active (régie) |
| • Valérie | OUI |
| • Jean-Marc | OUI |
| • Jean-Paul | OUI |
| • Pascal | NON |

Pour la prochaine pièce, nous serons donc 5 femmes et 2 hommes

ET MAINTENANT ...

Mercredi 9 juillet : relâche

Mercredi 16 juillet : relâche

Mercredi 23 juillet : relâche – soirée « Emporte-Pièces »

Mercredi 30 juillet : relâche

Mercredi 6 août : séance « à la carte »

Mercredi 13 août : séance « à la carte »

Mercredi 20 août : séance « à la carte »

Mercredi 27 août : reprise – filage 1

Mercredi 3 septembre : filage 2

Mercredi 10 septembre : filage 3

Mercredi 17 septembre : filage 4

Samedi 20 septembre : première à L'Esty



THEATRE - Par la Cie Emporte-Pièces

... Et surtout pour le pire !

Comédie de Viviane Tardivel



**CHAVANOD
L'Esty**
3 place de la Mairie

**Samedi
20 septembre 2025
20 h 30**



Emporte-Pièces
Info : 06 22 47 67 87
Tarif : 12 € (- 15 ans : 5 €)
www.emporte-pieces.net

